



Décompte des jours de congés

Par **ebe77**, le **18/02/2013** à **20:49**

Bonsoir
je suis a 33h50 par semaine. quand je pose une semaine de congés on me retire 37h. (j'étais a 37h il y a 5ans)
l'inspect. du travail me dit que ce doit-être décompté en jours. comment cela se calcule-t-il? (salaire brut + ancienneté / nbr de jours par mois sur l'année???)
y a t-il un article de loi qui s'y réfère?
Merci pour votre réponse.
[smile17]

Par **DSO**, le **18/02/2013** à **21:11**

Bonjour,
L'employeur doit vous retrancher 6 jours pour une semaine de CP.
L'indemnisation équivalente se fait naturellement sur 33,50 heures.
Votre salaire mensuel doit être le même que si vous aviez travailler tout le mois.
Cordialement,
DSO

Par **Lag0**, le **18/02/2013** à **22:40**

Bonjour,
Il y a plusieurs méthodes pour procéder à la retenue sur salaire.
Je vous propose ce dossier qui explique bien les différentes méthodes : <http://www.gestiondelapaie.com/flux-paie/?655-technique-de-paie-retenue-pour-absences>